

## ❑ Facturation électronique (2/10) : My Keeper, enfin des paiements sous 30 jours !



Chorus Pro fournit un tableau de bord qui indique si la facture a été téléchargée a été transmise au comptable pour être payée.  
- Getty Images / Istockphoto

PME d'une trentaine de personnes, My Keeper compte parmi ses clients une majorité de collectivités territoriales. Elle facture via le portail public dématérialisé Chorus Pro. Ce process l'assure d'être payé dans les temps.

Le report de la réforme de la [facture électronique](#) a suscité parmi les entreprises un certain soulagement. Pourtant, celles qui y sont déjà passées afin de se conformer aux exigences des appels d'offres de marchés publics se félicitent d'avoir passé ce cap.

Rappelons que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les fournisseurs de la sphère publique doivent envoyer leurs factures électroniques via le portail de facturation Chorus Pro. En contrepartie, l'Etat, les établissements publics et les collectivités locales sont tenus de les payer sous 30 jours.

« Depuis que la facture électronique est en place dans le public, les délais de règlement des factures sont prévisibles car la procédure est simple et unique. Cela permet d'avoir une gestion saine de la trésorerie », estime Evelyne Demarchez, présidente de My Keeper.

Créée en 2016 et installée à Sophia Antipolis dans les Alpes-Maritimes, cette PME familiale - une trentaine de personnes pour un chiffre d'affaires de 3,1 millions d'euros en 2022 - est spécialisée dans la sécurisation des personnes. Elle équipe ses 28.000 utilisateurs de balises connectées qu'ils déclenchent en cas de danger. Par exemple, lors d'une intrusion dans une école.

## Chorus Pro, plateforme unique de gestion

My Keeper fonctionne dans 2.900 ERP (établissements recevant du public) répartis sur 750 communes et 150 entreprises. Au démarrage, les factures étaient produites sur traitement de texte. « Puis nous sommes passés au logiciel que nous a conseillé notre expert-comptable », se souvient le conjoint de la présidente, Michel Demarchez, chargé de la facturation.

Et pour les factures destinées au secteur public, ce dernier les dépose désormais sur le portail Chorus Pro où il a ouvert un compte. Idem pour les collectivités territoriales qui lui passent commande. « Cette procédure simplifie la gestion des factures. Lorsque je dépose une facture, la commune intéressée en est automatiquement avertie », souligne Michel Demarchez.

Pour que la facture soit bien acheminée par Chorus Pro, elle doit comporter des mentions obligatoires. Comme le Siret de la commune, le nom du service concerné, les références du bon de commande, le numéro d'engagement, etc. Autant d'informations que les commerciaux de My Keeper doivent demander à leurs interlocuteurs avec précision. « Si la facture est refusée, il faudra en créer une nouvelle et générer un avoir », explique le responsable de la facturation.

Lorsque la facture arrive sur Chorus Pro, elle est passée au crible pour reconnaître les mentions obligatoires, le montant hors taxe, celui de la TVA et le montant TTC. Mais parfois, des bugs se produisent. Et lorsque le système ne trouve pas les informations, cela oblige à les compléter manuellement.

## Réduire les retards de paiement

Pour sécuriser ses envois, Michel Demarchez joint le bon de commande ou le devis signé. Une fois la facture acceptée, Chorus Pro génère automatiquement un certificat de dépôt. Dès lors, la commune dispose de 30 jours pour régler la facture. Sauf si elle conteste évidemment.

Autre avantage : Chorus Pro fournit un tableau de bord qui indique notamment si la facture a été téléchargée par son destinataire et à quelle date, ou encore si elle a été transmise au comptable pour être payée. Une information précieuse. « Si la facture n'a pas été transmise en interne, cela reste tout de même un phénomène assez rare, j'appelle le service concerné pour savoir quelle est la nature du problème », indique Michel Demarchez.

Fort de cette expérience, ce dernier se réjouit à la perspective que la facture électronique soit prochainement étendue à l'ensemble des entreprises. Et ce, dans la mesure où lorsqu'il facture une grande entreprise, cela l'oblige à s'inscrire, à chaque fois, sur un portail de facturation privé et à se familiariser avec ses fonctionnalités. Ce qui peut prendre du temps. Sans compter que chaque entreprise a ses propres règles de paiement.

« Lorsque les clients n'utilisent pas la facturation électronique, il est difficile d'être réglé dans les délais prévus dans le contrat, sous prétexte que la facture n'a pas été enregistrée selon leur procédure. Cet aspect est financièrement très handicapant et ces méthodes sont assez systématiques avec certains », déplore Evelyne Demarchez. Laquelle estime que la réforme devrait simplifier et fluidifier la procédure de facturation en l'encadrant et en la rendant unique, tant pour le fournisseur que pour le client, qu'il soit public ou privé